



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Monsieur Fabrice BRUN**

*Député de l'Ardèche*

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale  
et du contrôle budgétaire*

**Madame Brigitte BAULAND**

*Députée suppléante*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**M. Jean-Baptiste LEMOYNE**

*Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de  
la politique commerciale et du tourisme*

Ministère des Affaires Etrangères

33, Quai d'Orsay

75 007 PARIS

Nos réf : FB/FL 23 - 05 - 2020

Aubenas, le 28 mai 2020

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur les inquiétudes des gérants de discothèques.

Leurs établissements sont fermés depuis le 13 mars et n'ont à l'heure actuelle aucune information quant à une hypothétique date de réouverture. Au regard des différents discours ministériels, il semblerait que le gouvernement n'envisage pas de réouverture avant le mois de septembre.

Ces chefs d'entreprise sont aujourd'hui perplexes de constater que le mot discothèque soit sorti du vocabulaire politique et médiatique, alors qu'ils participent à la vie locale et économique de nos villes et de nos régions.

Les acteurs de ce secteur d'activité ont même le sentiment d'être les oubliés des différents dispositifs de soutien entre les refus de PGE ou de prêts bancaire et l'absence d'indemnisation des assureurs.

Un nombre important de discothèques ne survit que grâce aux reports de charges et d'échéances, (loyer, assurance, mutuelle, eau, EDF, URSSAF, fournisseurs...), qui demeurent toutefois exigibles à terme.

Les professionnels du secteur attendent des pouvoirs publics un plan de soutien comparable à celui annoncé par les cafés, hôtels et restaurants afin d'éviter des fermetures massives d'entreprises dans les mois à venir.

Ces professionnels ont prévu des mesures spécifiques dans la perspective de la réouverture telles que la division par deux de leur capacité d'accueil, le port du masque obligatoire pour tous les clients, la prise de température obligatoire à l'entrée de l'établissement, la mise à disposition de bornes de gel hydroalcoolique, le port du masque, de gants et de visières par leur personnel et la mise en avant du paiement sans contact.

Au-delà d'une potentielle réouverture, ils ne pourront faire face à leurs charges et à leurs dettes sans aide de l'Etat, en sus des reports et annulations de charges.

Je souhaitais vous relayer cette demande légitime qui émane d'un nombre conséquent d'entreprises qui contribuent aux loisirs de notre jeunesse sur l'ensemble du territoire.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces éléments, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Bien à toi.

Fabrice BRUN  
Député de l'Ardèche

